

## COMMUNE DE LAFRANCAISE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 18 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 16 mars 2026, sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Conseillers en exercice : 23    Présents : 21    Votants : 23    Résultat du vote : unanimité Liste DELCASSE

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs : Jean-Pierre ANGLAS, Anne BENAICHE, Ronan COCHET—DESCHER, COMBALBERT Anaëlle, Joël COMBALBERT, Eric Conte, Thierry DELBREIL, Brigitte DELCASSE, Françoise LABOUR, Camille, LE BERGER, Fabien LEMAIRE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, M. Franck SEGONNE, Pauline SEILHAN, Mme Flavie TAVERA, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

**Procurations** : M. Yannick DUBOUT a donné procuration Mme Brigitte DELCASSE  
M. Pierrick THOMAS a donné procuration Mme Colette VERDOUX

**Excusés : - Absents : -**

Ronan COCHET—DESCHER a été élu secrétaire.

**Délibération n° 3 : Election des adjoints**

Sous la Présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

L'ordre de présentation de la liste des candidats aux fonctions d'adjoints n'est pas lié à l'ordre de présentation des candidats à l'élection municipale et peut être différent de celui-ci. Aucune disposition n'interdit la présentation de listes incomplètes.

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de dix minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoints au maire qui doivent comporter au plus autant de conseiller municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée.

Il a été procédé à l'élection des adjoints au Maire.

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombres de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 23
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- Nombres de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] : 23
- Majorité absolue : 23

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS EN TETE DE LISTE	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DELCASSE Brigitte	23	Vingt-trois

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés, les candidats figurant sur la liste conduite par Madame DELCASSE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE la délibération n°3, Election des adjoints.

Ainsi fait et délibéré le 20 mars 2026  
Et ont signé au registre les membres présents  
Pour extrait certifié conforme


*Le Maire,*



**Thierry DELBREIL**



*Le Secrétaire de Séance*



**Ronan COCHET--DESCHER**

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)

Commune de Lafrançaise 1 place de la république 82130 Lafrançaise - 05 63 26 48 48